

5 juin 2023

CAMIONNAGE– AJUSTEMENT DU CARBURANT POUR JUIN 2023

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a publié la mise à jour du tableau de la compensation du carburant du camionnage pour le mois de juin 2023. En mai 2023, le prix moyen du carburant à la pompe, sans TPS et TVQ, est de 1,396 \$/litre.

1. **Pour le transport d'agrégats**, le prix de référence dans le volume 3 du Recueil des tarifs 2023 est de 1,628 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen du mois de mai est de -14,25 %. Le taux d'ajustement nouvellement calculé, soit -5,24 % diffère de plus d'un point de pourcentage de celui du mois précédent (-2,91 %). **L'ajustement pour le mois de juin est de -5,24 %.**
2. **Pour le transport de neige, de glace, de sel et de calcium**, le prix de référence pour les volumes 1 et 2 pour 2023-2024 est de 1,818 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen au mois de mai est de -23,21 % (inférieur à -5%). Le taux d'ajustement nouvellement calculé, soit -8,13 % diffère de plus d'un point de pourcentage de celui du mois précédent (-5,38 %). **L'ajustement pour le mois de juin est de -8,13 %.**

Vous pouvez avoir accès aux informations publiées par le ministère sur le camionnage en vrac en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/camionnage-en-frac/Pages/tarifs-camionnage-en-frac.aspx>

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à contacter Maître Mathieu Tremblay au 418 900-1182 ou par courriel au mtremblay@acrgtq.qc.ca.

Ajustement applicable aux taux compris dans le <i>Recueil des tarifs de camionnage en vrac</i> pour 2023						
Mois	Prix moyen du carburant ⁽¹⁾ du mois précédent	Écart entre le prix du mois précédent et le prix de référence	Variation mensuelle ⁽²⁾	Variation ajustée à la part relative	Part relative variable	Taux d'ajustement applicable
Mai 2023	1,539 \$	-5,47 %	-7,57 %	-2,82 %	35,48 %	-2,01 %
Juin 2023	1,396 \$	-14,25 %	-9,29 %	-3,30 %	33,28 %	-5,24 %

(1) Attention : Il s'agit ici du prix moyen à la pompe.

(2) Variation du prix moyen du mois par rapport au prix moyen du mois précédent.

(3) Aux fins de l'application de l'article de l'article 8.9 « Ajustement du prix du carburant » du Cahier des charges et devis généraux – Construction et réparation, éditions 2023 et ultérieures, les prix moyens du carburant correspondent à ceux indiqués à la colonne « Prix moyen du carburant du mois précédent ».

Le prix de référence du recueil est de 1,628 \$/litre. La part relative de référence du carburant dans le coût de revient était de 36,78 % en janvier 2023.